AE PESM-2026-002

MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES

Acheteur
Direction Interdépartementale des Routes Nord-Ouest

Objet du marché
Maintenance des stations météo-routières de la DIR Nord-Ouest

Marché sur appel d'offres ouvert, passé en application des articles L.2124-1 et L.2124-2 et R.2124-1, R.2124-2 du CCP et sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande tel que défini aux articles R.2162-1 à R.2162-6 et R.2162-13 à R.2162-14 du CCP.

L'offre a été établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois de novembre 2026 (mois m0)

Date du marché
Numéro d'EJ du contrat
Code CPV Principal
50324200-4
Minimum - Maximum
Minimum TTC : 18 000 € Maximum TTC : 120 000 €
Imputation
100 % État ; programme 203 « infrastructures et services de transports »

(Réservé pour la mention d'exemplaire unique du marché)

L'acte d'engagement comporte ____ pages et les annexes n°____

ACTE D'ENGAGEMENT
(AE)

Représentant de l'Acheteur (RA)
M. le Directeur interdépartemental, par délégation de signature de M. le Préfet coordonnateur des itinéraires routiers, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, par arrêté n°25-043 du 15/09/2025

Ordonnateur
M. le Directeur interdépartemental, par délégation de signature de M. le Préfet coordonnateur des itinéraires routiers, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, par arrêté n° 25-043 du 15/09/2025

Comptable public assignataire
Le directeur régional des Finances publiques de Normandie 38 cours Clémenceau 76037 Rouen cedex Tél : 02 32 18 91 66

Dans tout ce document, le code de la commande publique est désigné par l'abréviation CCP.

ARTICLE PREMIER. CONTRACTANT(S)

❑ **Je soussigné,**

Nom et prénom :

❑ **Agissant en mon nom personnel** ou **sous le nom de** :

Domicilié à :

Tel. : Fax :

Courriel :

❑ **Agissant pour le nom et le compte de la Société** : (intitulé complet et forme juridique de la société)

Au capital de :

Ayant son siège à :

Tel. : Fax :

Courriel :

N° d'identité d'établissement (SIRET) :

N° d'inscription ❑ au répertoire des métiers **ou** ❑ au registre du commerce et des sociétés :

❑ **Nous soussignés,**

Cotraitant 1

Nom et prénom :

❑ **Agissant en mon nom personnel** ou **sous le nom de** :

Domicilié à :

Tel. : Fax :

Courriel :

❑ **Agissant pour le nom et le compte de la Société** : (intitulé complet et forme juridique de la société)

Au capital de :

Ayant son siège à :

Tel. : Fax :

Courriel :

N° d'identité d'établissement (SIRET) :

N° d'inscription ❑ au répertoire des métiers **ou** ❑ au registre du commerce et des sociétés :

Cotraitant 2

Nom et prénom :

❑ **Agissant en mon nom personnel** ou **sous le nom de** :

Domicilié à :

Tel. : Fax :

Courriel :

❑ **Agissant pour le nom et le compte de la Société** : (intitulé complet et forme juridique de la société)

Au capital de :

Ayant son siège à :

Tel. : Fax :

Courriel :

N° d'identité d'établissement (SIRET) :

N° d'inscription ❑ au répertoire des métiers **ou** ❑ au registre du commerce et des sociétés :

Cotraitant 3

Nom et prénom :

❑ **Agissant en mon nom personnel** ou **sous le nom de** :

Domicilié à :

Tel. : Fax :

Courriel :

❑ **Agissant pour le nom et le compte de la Société** : (intitulé complet et forme juridique de la société)

Au capital de :

Ayant son siège à :

Tel. : Fax :

Courriel :

N° d'identité d'établissement (SIRET) :

N° d'inscription ❑ au répertoire des métiers **ou** ❑ au registre du commerce et des sociétés :

Cotraitant __

Nom et prénom :

❑ **Agissant en mon nom personnel** ou **sous le nom de** :

Domicilié à :

Tel. : Fax :

Courriel :

❑ **Agissant pour le nom et le compte de la Société** : (intitulé complet et forme juridique de la société)

Au capital de :

Ayant son siège à :

Tel. : Fax :

Courriel :

N° d'identité d'établissement (SIRET) :

N° d'inscription ❑ au répertoire des métiers **ou** ❑ au registre du commerce et des sociétés :

Cotraitant __

Nom et prénom :

❑ **Agissant en mon nom personnel** ou **sous le nom de** :

Domicilié à :

Tel. : Fax :

Courriel :

❑ **Agissant pour le nom et le compte de la Société** : (intitulé complet et forme juridique de la société)

Au capital de :

Ayant son siège à :

Tel. : Fax :

Courriel :

N° d'identité d'établissement (SIRET) :

N° d'inscription ❑ au répertoire des métiers **ou** ❑ au registre du commerce et des sociétés :

après avoir :

- pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) **N°** PESM-2026-002 et des documents qui y sont mentionnés ;
- produit les documents et renseignements visés aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du CCP. ;

❑ **m'engage** sans réserve, à produire, dans les conditions fixées au règlement de la consultation, les certificats, attestations et déclarations mentionnés aux articles R.2143-6 à R.2143-10 du CCP ainsi que les attestations visées aux articles 1-8.1, 1-8.2 et éventuellement au 1-8.3 du §CCAP et, conformément aux stipulations des documents cités ci-dessus, à exécuter les prestations du présent marché dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne **me** lie toutefois que si son acceptation **m'**est notifiée dans un délai de 180 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation.

❑ **nous engageons** sans réserve, en tant que cotraitants **groupés solidaires**, représentés par :

mandataire du groupement, à produire, dans les conditions fixées au règlement de la consultation, les certificats, attestations et déclarations mentionnés aux articles R.2143-6 à R.2143-10 du CCP ainsi que les attestations visées aux articles 1-8.1, 1-8.2 et éventuellement au 1-8.3 du §CCAP et, conformément aux stipulations des documents cités ci-dessus, à exécuter les prestations du présent marché dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne **nous** lie toutefois que si son acceptation **nous** est notifiée dans un délai de 180 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation.

❑ **nous engageons** sans réserve, en tant que cotraitants **groupés conjoints**, représentés par :

mandataire du groupement, à produire, dans les conditions fixées au règlement de la consultation, les certificats, attestations et déclarations mentionnés aux articles R.2143-6 à R.2143-10 du CCP ainsi que les attestations visées aux articles 1-8.1, 1-8.2 et éventuellement au 1-8.3 du §CCAP et, conformément aux stipulations des documents cités ci-dessus, à exécuter les prestations du présent marché dans les conditions ci-après définies et selon la répartition des prestations précisée en annexe au présent acte d'engagement.

Le mandataire du groupement conjoint **est solidaire** de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur, pour l'exécution du marché.

L'offre ainsi présentée ne **nous** lie toutefois que si son acceptation **nous** est notifiée dans un délai de 180 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation.

La bonne exécution des prestations ci-après dépend essentiellement de la personne physique suivante :

Désignation de la personne physique	
Le(La) chargé(ée) d'affaires	

ARTICLE 2. PRESTATIONS ET PRIX

Les tâches essentielles qui devront être effectuées directement par le titulaire sont :

- la maintenance préventive et corrective des stations météo-routières de la DIR Nord-Ouest
- l'hébergement et la diffusion des données des stations météos de la DIR Nord-Ouest

2-1. Détermination des prix

L'offre de prix est établie sur la base des conditions économiques en vigueur à la date de remise de l'offre fixée en page 1 du présent acte d'engagement. Ce mois est réputé correspondre à celui de la date à laquelle le candidat a fixé son prix remis dans son offre finale.

Les modalités de variation des prix sont fixées à l'article 3-3 du CCAP.

Les prestations ne sont pas réparties en lots.

Les minimum et maximum de chaque période de l'accord-cadre à bons de commande sont fixés ainsi :

Minimum HT	Minimum TTC	Maximum HT	Maximum TTC
15 000 €	18 000 €	100 000 €	120 000 €

Les prestations seront rémunérées par application, aux quantités réalisées, des prix du bordereau des prix du présent marché.

❑ **Groupement conjoint**

Le détail des prestations exécutées par chacun des membres du **groupement conjoint** est joint en annexe au présent acte d'engagement.

2-2. Montant sous-traité

Les demandes d'acceptation de sous-traitants et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance seront effectuées à l'occasion de chaque commande.

ARTICLE 3. DURÉE DU MARCHÉ ET DÉLAIS DE RÉALISATION

3-1. Durée de validité du marché

La durée de validité du marché est de 12 mois à compter de sa notification.

Les commandes pourront être adressées dès notification du marché jusqu'à l'expiration de cette durée.

Le marché est reconductible selon la périodicité suivante :

Période	Durée
Période ferme	12 mois
Reconduction n° 1	12 mois
Reconduction n° 2	12 mois
Reconduction n° 3	12 mois

Si le RA ne souhaite pas reconduire le marché, il doit se prononcer au moins 2 mois avant la fin de la période en cours.

Le titulaire ne peut refuser la reconduction.

3-2. Durée et délai de réalisation des bons de commande

Période de préparation :

Le délai de la période de préparation est de 15 jours à compter de la date précisée dans l'ordre de service pour la commencer ou de la date de notification de cet ordre de service si celle-ci est postérieure.

Cette période de préparation n'est pas comprise dans le délai d'exécution des bons de commande.

Délais d'exécution des bons de commande :

Le délai d'exécution afférent à chaque commande, ainsi que son point de départ, seront précisés dans le bon de commande, mais ne peuvent être inférieurs aux délais ci-dessous.

Le délai d'intervention sur site fixé au bon de commande est au minimum de 10 jours ouvrés. Ce délai est valable pour l'ensemble des prix mentionnés au bordereau des prix, à l'exception de la maintenance préventive qui a un délai distinct. Le délai de fourniture du rapport est mentionné au CCTP.

Dans le cas d'une commande groupée, ce délai minimal augmente de deux jours pour chaque site distinct concerné. Dans le cas où l'intervention ne permet pas de résoudre le problème, le délai est prolongé une fois.

Le délai d'exécution de la maintenance préventive des stations météos fixé au bon de commande est au minimum de **40 jours ouvrés**, quelque soit le nombre de stations concernées. Le délai de fourniture du rapport est mentionné au CCTP.

La durée pendant laquelle peuvent s'exécuter les bons de commande ne peut excéder la durée de validité du marché majorée de 3 mois.

La décision de non reconduction ou de résiliation du marché ne remettent pas en cause la validité du bon de commande émis avant la date d'effet de la dite décision. Le titulaire est tenu de respecter son engagement contractuel jusqu'à l'admission des prestations.

3-3. Lieu de fabrication ou d'origine

Lieu de fabrication ou d'origine des fournitures :

❑ Pays de l'Union Européenne (UE), ;

❑ Pays membre de l'Organisation Mondiale du Commerce signataire de l'accord sur les marchés publics (UE exclue) ;

❑ Autre.

ARTICLE 4. PAIEMENTS

Les modalités du règlement des comptes du marché sont spécifiées à l'article 3-2 du CCAP.

❑ Le(s) prestataire(s) refuse(nt) le paiement par carte d'achat

❑ **Prestataire unique**

L'acheteur se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte (joindre un RIB ou RIP) :

compte ouvert à l'organisme bancaire :			
à :			
au nom de :			
sous le numéro :		clé RIB :	
code banque :		code guichet :	
IBAN			
BIC (par SWIFT)			

Toutefois, l'acheteur se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

❑ Groupement solidaire

En application de l'article 12.1.2 CCAG FCS, en cas de groupement solidaire, l'acheteur se libérera des sommes dues au titre du marché sur un compte unique (joindre un RIB ou RIP) :

compte ouvert à l'organisme bancaire :
à :
au nom de :
sous le numéro : clé RIB :
code banque : code guichet :
IBAN
BIC (par SWIFT)

❑ Les soussignés prestataires groupés solidaires, autres que le mandataire, donnent par les présentes à ce mandataire qui l'accepte, procuration à l'effet de percevoir pour leur compte les sommes qui leurs sont dues en exécution du marché par règlement au compte ci-dessus du mandataire. Ces paiements seront libératoires vis-à-vis des prestataires groupés solidaires.

Toutefois, l'acheteur se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

❑ Groupement conjoint

L'acheteur se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit des comptes (joindre un RIB ou RIP) :

Cotraitant 1

compte ouvert à l'organisme bancaire :
à :
au nom de :
sous le numéro : clé RIB :
code banque : code guichet :
IBAN
BIC (par SWIFT)

Cotraitant 2

compte ouvert à l'organisme bancaire :
à :
au nom de :
sous le numéro : clé RIB :
code banque : code guichet :
IBAN
BIC (par SWIFT)

Cotraitant 3	
compte ouvert à l'organisme bancaire :	
à :	
au nom de :	
sous le numéro :	clé RIB :
code banque :	code guichet :
IBAN	
BIC (par SWIFT)	

Cotraitant 4	
compte ouvert à l'organisme bancaire :	
à :	
au nom de :	
sous le numéro :	clé RIB :
code banque :	code guichet :
IBAN	
BIC (par SWIFT)	

Cotraitant 5	
compte ouvert à l'organisme bancaire :	
à :	
au nom de :	
sous le numéro :	clé RIB :
code banque :	code guichet :
IBAN	
BIC (par SWIFT)	

Toutefois, l'acheteur se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

ARTICLE 5. INSERTION PROFESSIONNELLE DES PUBLICS EN DIFFICULTÉ

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières et notamment des articles N° 1-8.6, N° 4-3.8 et N°11 relatifs à l'action obligatoire d'insertion,

❑ **m'engage** sans réserve, à :

- réaliser au minimum une action d'insertion dans l'exécution **du marché désigné en page 1** du présent acte d'engagement, telle qu'indiqué à l'article 11 du cahier des clauses

administratives particulières à des personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières ;

- préciser, en relation avec le facilitateur désigné, les modalités opérationnelles de mon engagement ;
- transmettre au facilitateur désigné, tous les renseignements relatifs à la mise en œuvre de l'action, en permettant le contrôle et la vérification.
- Si l'action d'insertion ne pouvait se réaliser, tout mettre en œuvre pour procéder à son remplacement dans les conditions initiales. **À défaut, il sera fait application d'une pénalité correspondant à 2 000 euros par action d'insertion non réalisée.**

❑ **nous engageons** sans réserve, en tant que cotraitants **groupés solidaires**, représentés par :

mandataire du groupement, à :

- réaliser au minimum une action d'insertion dans l'exécution **du marché désigné en page 1** du présent acte d'engagement, telle qu'indiqué à l'article 11 du cahier des clauses administratives particulières à des personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.
- préciser, en relation avec le facilitateur désigné, les modalités opérationnelles de notre engagement ;
- transmettre au facilitateur désigné, tous les renseignements relatifs à la mise en œuvre de l'action, en permettant le contrôle et la vérification.
- Si l'action d'insertion ne pouvait se réaliser, tout mettre œuvre pour procéder à son remplacement dans les conditions initiales. **A défaut, il sera fait application d'une pénalité correspondant à 2 000 euros par action d'insertion non réalisée.**

❑ **nous engageons** sans réserve, en tant que cotraitants **groupés conjoints**, représentés par :

mandataire du groupement, à :

- réaliser au minimum une action d'insertion dans l'exécution **du marché désigné en page 1** du présent acte d'engagement, telle qu'indiqué à l'article 11 du cahier des clauses administratives particulières à des personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.
- préciser, en relation avec le facilitateur désigné, les modalités opérationnelles de notre engagement ;
- transmettre au facilitateur désigné, tous les renseignements relatifs à la mise en œuvre de l'action, en permettant le contrôle et la vérification.
- Si l'action d'insertion ne pouvait se réaliser, tout mettre en œuvre pour procéder à son remplacement dans les conditions initiales. **A défaut, il sera fait application d'une pénalité correspondant à 2 000 euros par action d'insertion non réalisée.**

Fait en un seul original
à : le :

Mention(s) manuscrite(s) "lu et approuvé" signature(s) du/des prestataire(s) :

Visas	
à : le :	Avis de l'autorité chargée du contrôle budgétaire régional Avis : à : le :

Acceptation de l'offre
Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement. Le représentant du pouvoir adjudicateur à : le :

❑ ANNEXE N°___ A L'ACTE D'ENGAGEMENT EN CAS DE GROUPEMENT CONJOINT

Détail des prestations exécutées par chacun des cotraitants

Nom du mandataire cotraitant 1		Prestations du mandataire - Poste(s) technique(s)
Autres cotraitants		**Prestations des autres cotraitants - Poste(s) technique(s)**
N°2		
N°3		
N°4		
N°5		

Prestations	Montant hors TVA	Montant TVA	Montant TVA incluse
Mandataire - cotraitant 1			
TVA [] %			
TVA [] %			
Prestation de mandat			
Total mandataire (I)			
Autres cotraitant			
N° 2 TVA [] %			
TVA [] %			
N° 3 TVA [] %			
TVA [] %			
N° 4 TVA [] %			
TVA [] %			
N° 5 TVA [] %			

Total autres cotraitants (II)			
Total du marché (I) + (II)			